

POLITIQUE DE DURABILITE

Avril 2026

INTRODUCTION

La politique ESG de Capital Export a pour objectif de présenter les valeurs, les engagements et l'approche de Capital Export en matière d'intégration des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au niveau de la société de gestion et dans le cadre de son activité d'investissement.

La politique ESG permet de répondre aux exigences réglementaires françaises et européennes - notamment l'article 29 de la Loi Energie-Climat et le Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

1. ACTIVITES CONCERNEES

Cette stratégie a vocation à être mise en œuvre pour l'ensemble des activités exercées par Capital Export et l'ensemble des FIA gérés (majoritaire / minoritaire) et qui seront gérés dans le futur par la société.

En outre, des politiques, procédures, engagements et initiatives complémentaires peuvent être mises en œuvre pour certains fonds. Pour obtenir davantage d'informations, se référer à la documentation des fonds.

2. MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

2.1 Moyens humains

La démarche ESG de Capital Export est portée par Jean-Mathieu Sahy, Président - Associé Fondateur et animée par Florence Lauger, Responsable ESG et appui international. Depuis 2018, Capital Export dispose d'une ressource interne ESG à temps partiel, qui a pour mission de :

- ➔ Mettre en œuvre de la politique ESG au niveau de la société de gestion et des fonds en collaboration avec la Direction générale et les salariés de Capital Export
- ➔ Communiquer les enjeux ESG aux investisseurs et partenaires en collaboration avec la Direction générale
- ➔ Suivre la performance ESG au sein des sociétés en portefeuille en collaboration avec l'équipe d'investissement

En octobre 2021, l'ensemble des équipes d'investissement ont été formés par un cabinet expert en ESG aux enjeux, réglementations et tendances du marché en matière d'ESG.

Depuis cette date, des formations et des réunions ESG sont régulièrement organisées, elles portent sur des thématiques spécifiques (sociales ou environnementales) ou concernent des évolutions réglementaires. Elles permettent à l'ensemble de l'équipe d'être informé sur le sujet.

Par ailleurs, les sujets ESG sont évoqués lors de chaque « Comité interne » (réunion bimensuelle réunissant le RCCI dirigeant, RCCI délégué, Responsable Middle Office et Responsable ESG et faisant l'objet d'un Compte-rendu).

2.2 Moyens techniques utilisés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie ESG, Capital Export s'appuie sur :

- Une grille d'analyse ESG pré-investissement (voir modèle en annexe 2), jointe à la Note d'investissement préliminaire et comprenant :
 - o L'utilisation de la matrice de matérialité proposée par SASB pour l'analyse ESG en phase de pré-investissement : <https://materiality.sasb.org/>
 - o L'utilisation de la base de données WorldCheck pour les investigations éthiques (sociétés et dirigeants) : <https://www.refinitiv.com/en>
- Un questionnaire de reporting ESG spécifique à Capital Export comprenant plus de 70 indicateurs communs, élaboré en collaboration avec un cabinet expert en ESG (voir modèle en annexe 3). Les informations extra-financières sont collectées annuellement sur l'outil Reporting 21.

3. ADHESION A UNE CHARTE, UN CODE, UN LABEL

- **Charte Éthique de Capital Export** : elle formalise les engagements et valeurs de Capital Export en tant qu'investisseur. Cette charte a été rédigée en 2016 avec l'assistance de Ethifinance, acteur de référence dans le domaine de la gestion d'actif, et mise à jour début 2021.
- Capital Export est signataire de la **Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest. (Reporting France Invest annuel)**.
- Depuis 2017, Capital Export est également signataire des **Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI)**. (Reporting UNPRI annuel)
- En 2019, Capital Export a rejoint l'**Initiative Climat International (ex IC20)** afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter de réchauffement climatique à 2 degrés.
- En 2020, signature de la **Charte Parité de France Invest** qui comporte 30 engagements en faveur de la parité. (Enquête France Invest/Deloitte annuelle)
- En 2021, le FPCI Capital Export III a obtenu le **label Relance (Reporting Label Relance semestriel)**

Par ailleurs, la stratégie d'investissement de Capital Export vise également à s'assurer du respect des normes et conventions internationales suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Le Pacte mondial des Nations Unies ;
- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;

La Responsable ESG est en charge de l'établissement des reportings aux différents organismes listés ci-dessus. Elle s'assure annuellement du respect des engagements pris dans ces Chartes par la formalisation de fiches de contrôle dédiées.

4. COMPLIANCE AVEC LA REGLEMENTATION SFDR

Le règlement SFDR impose aux sociétés de gestion des obligations d'informations en matière de durabilité sur les volets suivants :

- Politiques de prise en compte des risques de durabilité dans les processus d'investissement (c'est-à-dire les risques d'incidences négatives sur la valeur d'un investissement)
- Politiques de due diligences en matière d'incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
- Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques d'investissement
- Prise en compte du risque de durabilité dans la politique de rémunération de la société de gestion.

Un tableau de correspondance en annexe 1 indique comment les éléments présentés dans cette politique ESG assurent la conformité de Capital Export avec les exigences du Règlement SFDR.

4.1 Prise en compte des Principales incidences négatives en matière de durabilité

Le texte SFDR introduit deux notions relatives à la prise en compte des facteurs de durabilité au niveau des investissements. Celles-ci sont étroitement liées et complémentaires :

- Les risques de durabilité : ils se manifestent dès lors qu'il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement ;
- Les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou principal adverse impact « PAI » : elles correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Dans une démarche de transparence vis-à-vis de nos investisseurs, nous publions notre politique de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, selon les exigences de l'Article 4 du règlement SFDR. Capital Export étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. Cette politique fait partie de notre démarche globale d'investisseur responsable, et vient s'ajouter aux différentes politiques et rapports publiés sur notre site internet : <https://www.capital-export.fr/esg/>.

La politique de prise en compte des PAI couvre la société de gestion CAPITAL EXPORT, ainsi que le FPCI CAPITAL EXPORT III classifié Article 8, elle est décrite dans le document « Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » Annexe 9.

5. PRISES EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITE

5.1 Risques climatiques

5.1.1 Exclusion des activités en lien avec le charbon thermique et sidérurgique

En janvier 2021, Capital Export a décidé d'adopter une approche restrictive concernant ses investissements dans des activités liées au secteur de l'extraction et de la production de charbon thermique.

En avril 2022, Capital Export décide d'exclure d'investir dans des entreprises de ou liées à l'industrie du charbon.

Notamment, sans que cette liste soit limitative,

- la production d'électricité et d'énergie à base de charbon ;
- l'extraction, le transport et la distribution de charbon destiné à des activités de production d'électricité et d'énergie ;
- les activités de distribution, de transport et de production d'équipements et de services, dont plus de 10% du chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

En juin 2023, Capital Export a précisé la liste des secteurs d'exclusion dans un document spécifique (Annexe 8 – Secteurs d'exclusion).

5.1.2 Suivi des émissions de gaz à effet de serre des participations et alignement avec les Accords de Paris

Capital Export suit de manière annuelle, et dès la campagne de reporting suivant l'année de leur entrée en portefeuille, l'empreinte carbone de ses sociétés en portefeuille.

L’empreinte carbone est réalisée par un cabinet tiers expert, selon la méthodologie de Bilan Carbone de l’ADEME, et suivant les recommandations du standard GHG Protocol.

L’empreinte carbone est évaluée annuellement de manière exhaustive pour les Scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes liées à l’énergie) pour l’ensemble des sociétés. Lorsque les émissions de Scope 3 (autres émissions indirectes) sont considérées comme significatives pour une société, celles-ci sont estimées.

5.2 Risques en lien avec à la biodiversité

Les risques en matière de biodiversité sont intégrés dans les processus de décision d’investissement et d’analyse des sociétés en portefeuille, en particulier :

- en phase de sélection :
 - o la grille d’analyse pré-investissement évalue l’exposition de la société aux risques liés à la biodiversité ;
 - o lorsque des risques significatifs sont identifiés, la dépendance du modèle d’affaire aux risques liés à la biodiversité sont évalués lors d’une Due Diligence ESG ou lors d’études complémentaires ;
- en phase de détention : des indicateurs spécifiques permettent de mesurer les impacts de la société sur la biodiversité, d’identifier si les sites de l’entreprise sont situés dans ou près d’une zone sensible du point de vue de la biodiversité et si les activités de l’entreprise ont un impact négatif sur ces zones.

6. POLITIQUE D’ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La stratégie de Capital Export limite le nombre de participations des fonds gérés, pour permettre une grande disponibilité auprès des équipes dirigeantes, et opérationnelles le cas échéant, des participations, propice à l’établissement de relations de confiance, de proximité, suivies tout au long de la détention de chaque participation. Conformément à ses engagements, politiques et procédures, Capital Export suit les risques de durabilité et les performances ESG de ses participations tout au long du process d’investissement afin de pousser ces sociétés à s’améliorer de manière continue et constructive sur l’ensemble des pratiques ESG.

Capital Export est en faveur d’un actionnariat actif. Les Directeurs d’investissement de CAPITAL EXPORT votent de manière systématique aux résolutions proposées en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des sociétés en portefeuille. L’ensemble des principes de la politique de vote est disponible sur le site internet www.capital-export.fr

7. DEMARCHE OPERATIONNELLE DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

7.1 Activités et secteurs interdits

Capital Export s’attache à respecter les principes et objectifs éthiques présentés ci-dessous :

- a) favoriser l’équité, la transparence, le respect d’autrui et l’honnêteté ;
- b) s’assurer du respect de la personne humaine, de la défense des libertés humaines fondamentales, du bien commun, de la solidarité et de l’attention portée aux plus faibles ;
- c) encourager un développement économique de long terme, créateur d’emplois et de ressources économiques durables et qui s’effectue dans le respect de l’ensemble des parties prenantes de l’entreprise (notamment les clients, fournisseurs, investisseurs et employés) ;
- d) assurer la protection de l’environnement.

Capital Export applique le principe de l'exclusion sectorielle. L'ensemble des opérations directes et des filiales sont concernées par ces facteurs et critères d'exclusion. Les activités et comportements suivants sont considérés par Capital Export comme contraires à l'éthique et sont des facteurs d'exclusion – une liste détaillée est mise à jour dans le document « Secteurs d'exclusion » (Cf Annexe 8)

- Marchandisation de l'être humain et de son corps
- Activités de nature criminelle et / ou déshumanisantes
- Extraction, distribution et transformation de charbon
- Extraction, distribution et transformation de pétrole et gaz
- Manipulations génétiques sur le corps humain à d'autres fins que thérapeutiques, clonages humains et OGMs
- Conception et fabrication d'armes
- Pornographie
- Tabac
- Jeux d'argent / de hasard
- Stupéfiants
- Non-respect des droits humains
- Fourrure
- Activités illégales
- Restrictions commerciales et embargos

Par ailleurs, les sociétés mettant en œuvre les pratiques suivantes dans le domaine financier sont exclues :

- la spéculation purement vénale et la recherche exclusive du profit à court terme
- le recours excessif à l'endettement
- les durées d'investissement et les objectifs de rendements déconnectés des réalités sociales, écologiques et économiques
- les rémunérations disproportionnées par référence aux salaires pratiqués dans l'économie réelle
- l'hyper-complexification des montages juridiques et financiers
- le recours aux sociétés-écrans et aux mécanismes juridiques exonérant des responsabilités inhérentes aux activités économiques et financières
- l'absence d'avertissement face à des comportements incompatibles avec les principes et objectifs éthiques décrits ci-dessus

Cf. Procédure 13. Procédure d'investissement et de désinvestissement

7.2 Dispositif opérationnel

7.2.1 En phase de pré-investissement

Processus d'investissement actualisé – Janvier 2022

Etapes	Description	Qui ? Quoi ?	
1. Origination	Sélection méthodique et systématique du dealflow issu de notre réseau	Réalisée par l'équipe d'investissement en réunion Front Office	
2. Sélection	Analyse préliminaire des dossiers suite aux premiers échanges, selon les critères d'investissement du fonds	<p>L'analyse est effectuée en réunion FO.</p> <p>Un PV Front Office est rédigé par l'équipe d'investissement. Si connaissance d'éléments ESG saillants (risques ou opportunités), ils sont signalés.</p> <p>Diffusion de la version finale du PV à toute l'équipe</p>	
		GO	NO GO
3. Analyse stratégique	Analyse approfondie des dossiers approuvés en « 2 ».	<p>Pré-note « 2-pager », rédigée par équipe d'investissement avec analyse SWOT.</p> <p>Les éléments mis en avant par l'analyse ESG y sont intégrés de manière synthétique.</p>	<p>Lorsque que Capital Export est en position majoritaire, le Responsable ESG réalise une analyse ESG a l'aide d'une grille d'analyse ESG pré-investissement (voir modèle en annexe 2).</p> <p>Cette analyse préliminaire prend en compte la double matérialité définie par le règlement SFDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques de durabilité : les impacts des risques environnementaux, sociaux et sociétaux sur les entreprises en portefeuille et la valeur de l'investissement. - les Principales Incidences Négatives (PAIs) : l'impact des sociétés en portefeuille sur l'environnement et la société. L'identification d'éventuels de risques liés à ces dernières peut amener à l'abandon d'un investissement.

			Si la société cible est examinée dans le cadre d'un fonds Article 8, alors la société est évaluée sur les caractéristiques promues par le fonds Article 8 au sein de cette grille d'analyse ESG pré-investissement.
4. Réunion associés	Sur la base des éléments recueillis en phase 3, décision de rédiger une offre indicative dans le but de rentrer en phase de négociation avec la cible	La LOI est rédigée par l'équipe d'investissement et reprend les éléments de l'analyse stratégique. Elle est signée par les gérants financiers. Elle est diffusée, pour information, à l'ensemble de l'équipe.	
		GO	NO GO
5. Comité consultatif	Dans les cas stipulés par le règlement du Fonds, réunion du comité en lien avec le dossier	PV du Comité consultatif	
6. Due Diligences et documentation	Décision de lancer les due diligences Audits pour validation de la thèse d'investissement Rédaction des documents juridiques entourant l'opération (pacte d'associés, statuts, garantie d'actifs et de passifs, contrats d'émissions de titres financiers, etc.)	Note d'engagement des frais Due Diligence rédigée par l'équipe d'investissement et diffusée à l'ensemble de l'équipe pour information Lorsque l'analyse ESG pré-investissement relève des points sensibles : évaluation ESG spécifique réalisée en interne ou confiée à des prestataires externes Préparation des documents juridiques par l'équipe d'investissement et les responsables Middle-Office et RCCI Préparation de la note d'investissement	Si l'identification et la compréhension approfondie des risques et/ou de la maturité ESG de la société doivent être approfondis à l'issue de la complétion de la grille d'analyse pré-investissement : réalisation d'une due diligence ou d'un diagnostic ESG, interne ou externe Partie ESG dans les pactes d'actionnaires, rédigée par l'équipe d'investissement et la Responsable ESG sur la base des travaux préalables

		Préparation KYC	Début de l'identification des dirigeants et de l'entreprise (LAB-FT) réalisée par les responsables Middle-Office et RCCI
		GO	NO GO
7. Comité exécutif	Validation (ou non) de l'investissement	Présentation de la note d'investissement Paraphe de la note d'investissement par les gérants financiers.	Partie ESG dans note d'investissement rédigée par l'équipe d'investissement et la Responsable ESG sur la base des travaux préalables
8. Closing	Validation de la documentation juridique finale Réalisation de l'opération	Validation KYC	Fin de l'identification des dirigeants et de l'entreprise (LAB-FT) réalisée par les responsables Middle-Office et RCCI

Précisions sur l'intégration ESG et LAB-FT

Phase 2 Sélection

Lors de la revue des dossiers, l'équipe d'investissement s'interroge sur les risques et opportunités ESG. Si des éléments saillants sont soulevés, ils sont mentionnés dans le PV de la réunion Front Office.

Livrable attendu : Si pertinent, mention ESG dans le PV de Front Office

Phase 3 Analyse stratégique

Le dossier approuvé en phase de sélection est transmis à la Responsable ESG avec les éléments déjà connus.

A partir de l'ensemble des informations publiques ou à disposition sur la société cible, la Responsable ESG complète la grille d'analyse ESG pré-investissement. Cette analyse ESG permet d'identifier les principaux risques ESG de la société cible et de déterminer la pertinence d'une Due Diligence ESG au regard des risques identifiés.

L'évaluation se divise en trois parties : l'évaluation initiale, l'évaluation complémentaire et le bilan final. Ce bilan final permet de déterminer la nécessité de réaliser une Due Diligence ESG. L'évaluation initiale de cette analyse ESG pré-investissement est complétée lors de l'étude du dossier avant la formalisation d'une lettre d'intention et permet d'identifier :

1. la conformité éthique de l'investissement envisagé, conformément aux facteurs d'exclusion définis par Capital Export
2. l'implantation dans un pays à risque en matière de corruption et de droits humains
3. les enjeux les plus matériels pour le secteur d'activité, avec l'aide de la matrice internationale SASB
4. les principaux risques de durabilité, parmi les enjeux SASB identifiés
5. les Principales Incidences Négatives identifiées (PAIs), parmi les enjeux SASB identifiés.

L'évaluation complémentaire, pouvant être complétée en fin du cycle d'investissement (en période d'exclusivité), permet d'approfondir l'analyse ESG de la société et notamment, d'identifier la maturité de la société sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par les fonds de Capital Export classés l'Article 8 selon le règlement SFDR.

Lorsque la temporalité ou les contraintes particulières d'une opportunité d'investissement ne permettent pas de réaliser cette évaluation avant le closing, celle-ci est réalisée juste après le closing.

Par ailleurs, les opérations de réinvestissement sont exclues des phases 3 à 7 du processus ESG.

Livrable attendu : Grille d'analyse ESG pré-investissement complétée

Phase 6 Due Diligences et Documentation

Lorsque des risques ESG significatifs sont identifiés au cours de l'analyse pré-investissement, une Due Diligence ESG peut être effectuée en interne ou par des consultants externes afin d'analyser les enjeux ESG des opportunités d'investissement et évaluer la maturité de l'entreprise sur les enjeux ESG identifiés.

Une Due Diligences ESG interne et/ou externe prend la forme d'un questionnaire et d'un dialogue avec le management de la société qui permettent de faire ressortir :

- les risques de durabilité ;
- les éventuelles Principales Incidences Négatives (PAIs) ;
- les pratiques de gouvernance ;
- les opportunités ESG de la société.

Les principaux sujets examinés au cours d'une Due Diligence ESG sont présentés en annexe 4.

Les dimensions ESG sont intégrées dans le pacte d'actionnaires. La partie relative à l'ESG est rédigée par l'équipe d'investissement et la Responsable ESG sur la base des travaux préalables. Il est notamment mentionné la visite d'état des lieux à réaliser post-closing et l'établissement d'une feuille de route ESG, qui sera intégrée au plan de transformation de la participation.

Livrable attendu : Partie ESG dans pacte d'actionnaires

La préparation KYC est lancée par l'équipe investissement et RCCI dans le but de l'identification des dirigeants et de l'entreprise (LAB-FT).

Livrable attendu : Collecte préliminaire des documents demandés dans le cadre de la LAB-FT

Cf. Procédure 02. LCB FT

Phase 7 Comité exécutif

Les dimensions ESG, dont l'analyse des risques de durabilité et des Principales Incidences Négatives, sont intégrées dans la note d'investissement. La partie relative à l'ESG est rédigée par l'équipe d'investissement et la Responsable ESG sur la base des travaux préalables.

Livrable attendu : Partie ESG dans la note d'investissement

Phase 8 Closing

Tous les documents relatifs au KYC sont collectés par l'équipe investissement et RCCI dans le but de l'identification des dirigeants et de l'entreprise (LAB-FT).

Livrable attendu : Collecte finale des documents demandés dans le cadre de la LAB-FT

7.2.2 En phase de détention

Lorsque que sa position actionnariale lui permet de réaliser ces éléments, Capital Export applique la procédure suivante :

Au cours des six mois suivant l'investissement, un état des lieux ESG est réalisé de façon systématique par Capital Export. La date limite de réalisation est inscrite dans la Clause ESG du Pacte d'associés (1.7 Clause ESG). La trame d'échanges « État des lieux » est transmise au dirigeant dans les 100 jours qui suivent l'investissement. Cette échéance pouvant être prorogée en cas de pandémie.

Ce diagnostic permettra de rédiger de manière concertée une feuille de route ESG ou de s'assurer que les points sont intégrés dans les documents internes de la société (ex : suivi des actions EcoVadis, ISO 14000 ...), dans les 8 mois qui suivent l'investissement et qui sera discutée annuellement.

Livrable attendu : État des lieux et diagnostic « ESG » selon le modèle de l'annexe 5 comprenant la feuille de route ESG – revue chaque année.

Par ailleurs, un reporting ESG est réalisé chaque année afin de suivre les actions menées sur la base du référentiel ESG de Capital Export (annexe 3). Le questionnaire ESG est envoyé fin janvier depuis la plateforme Reporting 21 et complété par chaque participation jusqu'à la fin du mois de mars, permettant ainsi à Capital Export de répondre à ses engagements vis-à-vis des souscripteurs et partenaires.

Le reporting ESG annuel de Capital Export permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 des sociétés du portefeuille. En effet, des indicateurs de mesure de l'empreinte carbone directe (Scopes 1 et 2) de chaque participation et les facteurs d'émission associés sont intégrés au reporting ESG, selon la méthodologie de calcul Bilan Carbone de l'ADEME. Par ailleurs, une analyse des postes significatifs du Scope 3 est effectuée pour certaines participations.

Par ailleurs, les indicateurs des principales incidences négatives (PAIs) sur les facteurs de durabilité sont intégrés au reporting et ainsi collectés annuellement et consolidés au niveau du portefeuille. Ces indicateurs sont pris en compte lors l'analyse de la maturité ESG des participations Des actions et des mesures d'atténuation appropriées sont intégrées à la feuille de route ESG ou de s'assurer que les points sont intégrés dans les documents internes de la société (ex : suivi des actions EcoVadis, ISO 14000 ...), lorsque des PAIs significatifs sont identifiés pour une société du portefeuille.

Un entretien téléphonique avec le management de chaque participation est effectué de façon annuelle afin de poursuivre l'analyse des données collectées et une fiche de synthèse ESG par société est rédigée afin de présenter l'évaluation des enjeux et de la maturité de la participation, les bonnes pratiques existantes, les axes d'amélioration identifiés.

La performance ESG des sociétés en portefeuille est ensuite restituée dans un rapport ESG par fonds qui peut être communiqué aux investisseurs.

Enfin, les réalisations en matière d'ESG sont présentées au moins une fois par an de manière formelle au conseil d'administration des sociétés. Afin d'exposer la démarche ESG de Capital Export, de sensibiliser les dirigeants sur les enjeux ESG communs et spécifiques aux sociétés, de partager les bonnes pratiques mises en place, les participations du portefeuille de Capital Export sont invitées à un séminaire ESG dispensé par un cabinet expert en ESG.

Par ailleurs, Capital Export s'engage à exercer ses droits de vote au sein des sociétés en portefeuille, par la participation d'un ou plusieurs membres représentants Capital Export au conseil de surveillance. En tant qu'investisseur engagé et accompagnant les sociétés en portefeuille dans leur développement, Capital Export les accompagne également sur les sujets ESG, par exemple en abordant l'ESG au moins une fois par an avec l'équipe dirigeante de chaque participation (positions majoritaires uniquement).

Enfin, Capital Export s'engage à informer ses souscripteurs dans le cas où une société du portefeuille aurait une approche de gestion incompatible avec l'intégration de critères ESG. Capital Export informera les souscripteurs dès que possible (et en tout état de cause pas plus de 30 jours) après avoir pris connaissance de tout événement qui, a eu ou est susceptible d'avoir, un impact négatif important sur la capacité de cette entreprise à se conformer à toutes les lois sociales et environnementales applicables.

Cf. Procédure 33. Procédure de suivi des investissements

7.2.3 En phase de cession

Capital Export met à disposition des informations ESG collectées pendant toute la phase de détention.

Cf. Procédure 13. Procédure d'investissement et de désinvestissement

8. ENGAGEMENTS AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

8.1 Environnement : réduire l'empreinte carbone de Capital Export

Afin de réduire son empreinte carbone interne, Capital Export a pris les engagements suivants :

- Accroître le développement de systèmes de mobilité douce et des véhicules électriques
- Diffuser largement l'utilisation de la visioconférence
- Mettre en place un programme de communication avec les salariés afin de promouvoir les bonnes pratiques (fontaines à eau, limitation déplacements, limitation éclairage...)

8.2 Social : Parité, bien-être des salariés et cohésion d'équipe

En tant que signataire de la Charte Parité de France Invest, Capital Export s'engage à adopter des pratiques de recrutement plus inclusives et notamment d'atteindre 25% de femmes ayant des responsabilités dans les décisions du Comité d'investissement et de 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030

Afin de favoriser le bien-être des salariés et la cohésion d'équipe, Capital Export a pris les engagements internes suivants :

- Promotion du partage des performances avec l'ensemble des salariés : accès au carried interest, réflexion sur la mise en place d'un plan d'épargne avec l'aide un prestataire spécialisé
- Amélioration de l'environnement de travail : changement de bureaux, prise en compte de l'accès à la lumière naturelle pour chaque bureau
- Prise en charge d'abonnement pour la pratique sportive
- Systématisation des réunions et séminaires d'équipe

8.3 Soutien associatif

Capital export est sensible à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et plus précisément dans le monde de l'entreprise.

Capital Export a recensé en 2020 plusieurs associations qui œuvrent à la promotion de cet objectif, pour envisager de se rapprocher de certaines d'entre-elles particulièrement investies dans le lien entre les personnes handicapées et le monde de l'entreprise.

9. LE RECUEIL DES PREFERENCES DES CLIENTS EN MATIERE DE DURABILITE

CAPITAL EXPORT recueille lors de l'entrée en relation avec un client potentiel ses préférences en matière de durabilité. Ces informations sont obtenues dans l'annexe 2 du Bulletin de souscription.

CAPITAL EXPORT évalue les préférences en matière de durabilité afin de lui recommander des placements adaptés à son profil. Le questionnaire permet de recueillir les préférences du client selon 3 axes :

- La proportion de votre investissement que le client souhaite voir investie dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne appelée « Taxonomie » (ou taxinomie) ;
- La proportion de votre investissement que le client souhaite voir investie dans des « investissements durables » au sens du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR en anglais) ;
- Les modalités de prise en compte des « principales incidences négatives » (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, déchets dangereux, violation des droits de l'homme, etc.) par l'investissement du client.

Si le placement ne répond pas aux préférences du client en matière de durabilité, ce qui pourrait arriver dans un premier temps, CAPITAL EXPORT lui propose d'adapter ses préférences initiales, ce qui doit être consigné par écrit, afin d'être en mesure de lui recommander un placement.

Le processus opérationnel est décrit dans la Procédure d'entrée en relation (n°10).

10. MODALITES D'INFORMATION DES INVESTISSEURS

10.1 L'information publique

L'ensemble de ses engagements et les rapports annuels ESG de CAPITAL EXPORT sont accessibles publiquement sur le site internet : <https://www.capital-export.fr/demarche-esg/>

10.2 L'information spécifique

Capital Export répond aux questionnaires ESG de ses LPs et réalise chaque année un rapport ESG afin de communiquer de façon transparente sur ses actions, ses performances ESG, les risques de durabilité et les Principales Incidences Négatives.

Capital Export communique de manière réduite sur la prise en compte des caractéristiques extra-financières du FPCI Capital Export III (POSITION 2020.03 de la doctrine AMF en matière de communication).

Obligations d'information et de reporting

Loi Energie Climat (article 29)	Rapport LEC 29 annuel	Accessible sur www.capital-export.fr/esg/ Téléchargement sur plateforme CTH de l'ADEME Transmission à l'AMF
SFDR	RTS précontractuel – FPCI Capital Export III (Art. 8)	En annexe du règlement du Fonds
SFDR	RTS périodiques annuels – FPCI Capital Export III (Art. 8)	Transmis aux porteurs de parts annuellement
SFDR	Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité annuelles – FPCI Capital Export III - Politique de prise en compte des PAI en matière de durabilité - Déclaration relative aux PAI (annuel)	Accessible sur www.capital-export.fr/esg/
Label Relance	Rapport semestriel - FPCI Capital Export III	Reporting sur « demarches-simplifiees.fr » Envoyé aux souscripteurs sur demande
AMF	Formulaire de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière du FPCI Capital Export III (Annexe Instruction AMF).	Transmission à l'AMF

ANNEXES

Annexe 1- Table de correspondance avec le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Règlement Disclosure (SFDR)	Principaux éléments
Art. 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité	<p>Prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-investissement (ou juste après le closing lorsque la temporalité ou les contraintes particulières d'une opportunité d'investissement ne permettent pas de réaliser cette évaluation avant le closing) : évaluation lors de l'analyse ESG pré-investissement et lors d'une éventuelle Due Diligence ESG - Durant la période de détention : évaluation annuelle lors du reporting ESG, restituée dans le rapport ESG des fonds
Art. 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités	<i>Prise en compte des incidences négatives au niveau de l'entité. Plus de détails ci-dessous :</i>
a. informations sur les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des Principales Incidences Négatives (PAIs) en matière de durabilité et les indicateurs y afférents ;	<p>Identification, pour chacune des sociétés en portefeuille, des Principales Incidences Négatives (PAIs) sur les facteurs de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-investissement (ou juste après le closing) : évaluation lors de l'analyse ESG pré-investissement et lors d'une éventuelle Due Diligence ESG - Durant la période de détention : évaluation annuelle lors du reporting ESG, restituée dans le rapport ESG des fonds. -
b. description des Principales Incidences Négatives (PAIs) en matière de durabilité et de toutes mesures prises à cet égard ou, le cas échéant, prévues ;	<p>Pré-investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification pré-investissement et/ou à l'occasion du reporting ESG annuel des PAIs de chaque société en portefeuille, selon les facteurs de durabilité indiqués en Annexe 4 <p>Durant la période de détention :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration d'actions et de mesures d'atténuation appropriées à la feuille de route ESG ou de s'assurer que les points sont intégrés dans les documents internes de la société (ex : suivi des actions EcoVadis, ISO 14000 ...), lorsque des Principales Incidences Négatives (PAIs) significatifs sont identifiées pour une société du portefeuille. - Restitution des Principales Incidences Négatives (PAIs) constatées dans les rapports ESG des fonds.
<p>c. un bref résumé des politiques d'engagement, conformément à l'article 3 octies de la directive 2007/36/CE, le cas échéant ;</p>	<p>Capital Export s'engage à exercer ses droits de vote au sein des sociétés en portefeuille, par la participation d'un ou plusieurs membres représentant Capital Export au conseil de surveillance. En tant qu'investisseur engagé et accompagnant les sociétés en portefeuille dans leur développement, Capital Export les accompagne également sur les sujets ESG, par exemple en abordant l'ESG au moins une fois par an avec l'équipe dirigeante de chaque participation (positions majoritaires uniquement).</p> <p><i>Cf. Procédure 28. Engagement actionnarial</i></p>
<p>d. la mention du respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations et, le cas échéant, du degré d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris</p>	<p>Capital Export est signataire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI). - Charte Parité de France Invest - L'Initiative Climat International (ex IC20) <p>Capital Export vise également à s'assurer du respect de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration universelle des droits de l'homme ; - Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; - Le Pacte mondial des Nations Unies ; - La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; - L'accord de Paris sur le climat.
<p>Art. 5 : Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité</p>	<p>L'intégration de critères liés aux risques de durabilité à la politique de rémunération de Capital Export est en cours de réflexion.</p>

Annexe 2- Grille d'analyse ESG de la société cible



Date
Personne répondante

Grille d'analyse ESG de la société cible

Introduction et guide :

Ce questionnaire a pour objectif d'identifier les principaux risques ESG de la société cible et de déterminer la pertinence d'une Due Diligence ESG au regard des risques identifiés.

L'évaluation se divise en trois parties : l'évaluation initiale, l'évaluation complémentaire et le bilan final. Ce bilan final permettra de déterminer la nécessité de réaliser une Due Diligence ESG. L'évaluation initiale (partie 1) sera à remplir lors de l'étude du dossier avant la formalisation d'une lettre d'intention. L'évaluation complémentaire pourra être complétée en fin du cycle d'investissement (en période d'exclusivité).

Le terme ESG désigne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent avoir un impact sur la performance d'une société du portefeuille et/ou d'un investissement. Il s'agit également de la durabilité, de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), de la responsabilité éthique et de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Les questions se concentrent sur la disponibilité des informations liées à l'ESG et doivent être utilisées pour identifier les problèmes et opportunités importants qui nécessitent une évaluation technique plus détaillée ou qui doivent être gérés après l'investissement.

Les questions ne couvrent pas tous les facteurs ESG, qui varieront en fonction de la situation géographique et du secteur de l'entreprise, et peuvent donc être complétés par d'autres processus de diligence raisonnable.

Nom de l'entreprise cible
Adresse siège
Secteur d'activité
Structure juridique
Nombre d'employés

1. Evaluation initiale

	Unité	Réponse	Commentaire
Secteur d'activité			
1. La cible a-t-elle tout ou partie de son activité dans un des secteurs d'exclusion ?	O/N	Ne sait pas	
Les secteurs d'exclusion de Capital Export sont présentés dans le 3e onglet de ce fichier.			
Gouvernance			
Pays à risques			
2. L'entreprise est-elle implantée dans des pays à risque en matière de corruption et de droits humains ? Ou dans l'un des pays identifiés par le GAFI et l'UE comme non-coopératifs ?	O/N	Ne sait pas	
L'onglet "Pays à risque" contient la liste des pays à risque en matière de corruption et de droits humains. Ainsi que la liste à jour des pays non-coopératifs listés par le GAFI, l'UE et la France			
Enjeux ESG Matériels			
3. SASB Industry			
4. SASB Materiality topics			
5. Parmi les enjeux SASB identifiés, quels sont les principaux risques de durabilité (e.g. Risque d'incidence négative importante sur la valeur d'un investissement) ?			
Quelques exemples de risques de durabilité : usine construite en zone inondable, investissement dans un secteur exclu des politiques d'investissement pour des raisons ESG, risques de transition face au changement climatique (secteurs automobile, aéronautique...), etc.			
6. Parmi les enjeux SASB identifiés, quelles sont les Principales Incidences Négatives identifiées (PAIs) (e.g. Incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité) ?			
Quelques exemples de Principal Adverse Impacts (PAI) : accident mortel, déversement d'eaux polluées dans le Rhône, chaîne d'approvisionnement impliquant des violations de droits humains, etc.			

2. Evaluation complémentaire : maturité ESG de la société cible

Environnement			
Système de management de l'environnement ?			
7. Si la cible opère une activité industrielle, est-ce qu'il y a un système de management de l'environnement formalisé ? Si oui est-il certifié (ex ISO 14001) ?	O/N	Ne sait pas	
Risques Climat & Biodiversité			
8. Est-ce que la cible a évalué son impact et exposition aux risques liés au changement climatique et/ou à la biodiversité ? Si oui, quels sont ces risques ?	O/N	Ne sait pas	
	O/N	Ne sait pas	
	O/N	Ne sait pas	
<p>Les risques liés au changement climatique peuvent être de deux types : des risques physiques ou des risques de transition. Les risques physiques correspondent aux événements climatiques extrêmes (inondation, sécheresse, tempête...). Les risques de transitions correspondent aux évolutions réglementaires, aux nouvelles tendances de marché, aux problématiques technologiques et aux enjeux de réputation.</p> <p>On entend par risques en lien avec la biodiversité la présence d'un ou plusieurs sites dits sensibles en termes de biodiversité ou la dépendance vis-à-vis d'activités aux ressources issues de la biodiversité (ex. espèces végétales incorporées dans les produits, produits d'origine animale dans les produits...).</p> <p>L'évaluation de l'impact et de l'exposition à ces risques peut être réalisée via une étude de résilience climatique réalisée par un tiers, ou via une évaluation interne des risques auxquels est exposée la société</p>			
Litige environnemental			
9. Est-ce que la cible a déjà connu des litiges environnementaux ? Si oui, lesquels et quelles étaient les montants des amendes/pénalités ?	€		

10.	<p>Politique de transport La société cible a-t-elle une politique de transport formalisée et/ou mis en place des actions concrètes de réduction de l'impact du transport ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
Social				
11.	<p>Suivi d'indicateurs RH Est-ce que la cible suit et publie des indicateurs quantitatifs relatifs à ses ressources humaines de manière consolidée/au niveau Groupe (dans le cas où il y a plusieurs filiales) ? Exemples d'indicateurs : % d'employés permanents, turnover, absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, % des femmes...</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
12.	<p>Politique santé/sécurité Est-ce que la cible a formalisé une politique relative à la santé/sécurité des employés ? S'il s'agit d'une société de services, y a-t-il des mesures mise en place concernant la prévention des risques professionnels et/ou le bien être au travail ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
13.	<p>Accidents mortels Y a-t-il déjà eu des accidents de travail mortel dans le passé ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
14.	<p>Litiges sociaux/Grèves Y a-t-il eu des litiges sociaux ayant donné suite à une amende/condamnation de la cible et/ou des grèves dans les trois dernières années ? Si oui, merci d'indiquer en commentaire la nature et la cause des ces litiges/grèves.</p> <p>Un litige social désigne une action en justice menée par des salariés suite à un manquement présumé aux obligations de l'entreprise (discrimination, harcèlement, licenciement abusif,...).</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
Gouvernance et conformité				
15.	<p>Communication RSE Un rapport RSE et/ou une communication publique sur la RSE ont-ils été rédigés (par exemple page du site internet) ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
16.	<p>Litiges déontologiques Y a-t-il déjà eu des incidents déontologiques ou des suspicions d'incidents du type : fraude interne, corruption, incidents en matière de probité/d'éthique des affaires, en interne ou en externe, dans le cadre des relations avec les concurrents, les clients, et/ou les fournisseurs ? Si oui, expliquer en commentaires la nature de l'incident et les mesures mises en place suite à l'incident.</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
17.	<p>Certifications La société a-t-elle des certifications, quelles qu'elles soient : environnementales, sécurité informatique, santé/sécurité, qualité, de bonnes pratiques sectorielles (ISO 9001, 14001, 26000, 27001, 45001, 50001...) ? Si oui, merci de les décrire en commentaire et de préciser leur périmètre.</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
18.	<p>Politique RSE Une politique RSE est-elle formalisée ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
19.	<p>Un responsable RSE / ou une équipe dédiée ont-ils été désignés ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
20.	<p>Opportunité ESG Est-ce qu'une opportunité ESG (par exemple : développement d'une offre de produits et services durables, fidélisation des collaborateurs, etc.) a été identifiée au sein du secteur ? Si oui, merci de préciser en commentaire.</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
21.	<p>Pour le Fonds 3 uniquement : caractéristiques promues Quelles sont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la société cible ?</p>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Supply chain				
22.	<p>Risques fournisseurs Si applicable, la société cible a-t-elle identifié des risques environnementaux, sociaux, d'éthique ou réglementaires en lien avec les fournisseurs/sous-traitants et matières premières utilisées ? Si oui, quels sont-ils et comment la société prévient ces risques ?</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
Bilan général				
Etat des lieux				
23.	<p>Quel est le niveau d'exposition de la société aux risques ESG ?</p>	QCM	<input type="text" value="Ne sais pas"/>	<input type="text"/>
24.	<p>Quelle est le niveau de maturité de la société sur ses risques ESG ?</p>	QCM	<input type="text" value="Ne sais pas"/>	<input type="text"/>
25.	<p>Quel est le niveau de sensibilité du management aux enjeux ESG ?</p>	QCM	<input type="text" value="Ne sais pas"/>	<input type="text"/>
26.	<p>Autres commentaires sur la société cible :</p>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prochaines étapes				
27.	<p>L'identification et la compréhension des risques et/ou de la maturité ESG de la société doivent-elles être approfondies par une due diligence ESG ?</p> <p>Si la réponse à l'indicateur 23 de l'état des lieux est "Fort" ou la réponse à l'un des indicateurs 24 ou 25 est "Faible", la réponse à cette question devrait être "Oui".</p>	O/N	<input type="text" value="Ne sait pas"/>	<input type="text"/>
28.	<p>Autres commentaires sur les prochaines étapes :</p>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Investigations éthiques				

Contrôle Worldcheck :

Annexe 3 – Questionnaire de reporting annuel

Référentiel ESG

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>
Informations générales	
Données de base	
Site internet	Texte
Numéro d'identification de la société	Texte
Pays d'établissement	Liste
Classification des industries	Liste
Organisation de la société et périmètre de reporting	Texte
Modifications du périmètre de la société	Texte
Valeur actuelle de l'investissement	Millions d'euros
Valeur actuelle du portefeuille	Millions d'euros
M€ investis	Millions d'euros
Valeur d'entreprise	Millions d'euros
Chiffre d'affaires (millions)	Millions d'euros
Exposition à des secteurs sensibles	Liste
Nombre de salariés permanents en ETP à la fin de la période de reporting	Nombre
Nombre de salariés non permanents en ETP à la fin de l'année de reporting	Nombre
Nombre total de salariés ETP à la fin de l'année de reporting	Nombre
Part de l'effectif permanent	Pourcentage
Part de l'effectif non permanent	Pourcentage
Effectif physique total de la société	Nombre
Effectif en France (ETP)	Nombre
Politique de durabilité	
Politiques de durabilité formalisées	Liste
Responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité	Liste
Politiques et mécanismes de conformité aux principes du PMNU ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Liste
Implication dans des violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Liste
Occurrence d'incidents RSE	Liste
Certifications et Labels	Texte
Exigences réglementaires	
Évaluation de la part d'activités éligibles et / ou alignées sur la taxonomie de l'UE	Liste
Alignement sur la taxonomie de l'UE - % chiffre d'affaires	Pourcentage
Alignement sur la taxonomie de l'UE - % CapEx	Pourcentage

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>
Environnement	
Stratégie en matière de lutte contre le changement climatique	
Evaluation de l'exposition aux risques climatiques	Liste
Stratégie ou plan de décarbonation	Liste
Autres plans d'actions environnementaux	Liste
Bonnes pratiques - Environnement	QCM
Cible de décarbonation à court terme	Liste
Cible de décarbonation à court terme - périmètre	Liste
Objectif "zéro émission nette" à long terme	Liste
Respect de la trajectoire de décarbonation visée	Liste
Emissions de GES (Empreinte carbone)	
Calcul des émissions de GES	QCM
Consommation d'électricité	Kilowatt-heure
Consommation de gaz	Kilowatt-heure PCS
Consommation de fioul	Kilowatt-heure PCI
Consommation de vapeur - réseau de chaleur urbain	Kilowatt-heure
Consommation de froid - réseau de froid urbain	Kilowatt-heure
Consommation d'essence	Litres
Consommation de diesel	Litres
Consommation d'eau	Mètres cube
Fuites de fluides frigorigènes et/ou climatisation	kilogrammes
Activités dans un secteur à fort impact climatique	Liste
Gestion énergétique	
Total - consommation d'énergie (kWh)	Kilowatt-heure
Total - consommation d'énergie (MWh)	MegaWatt-heure
Intensité Energie	d'euros
Consommation d'énergie d'origine renouvelable (kWh)	Kilowatt-heure
Consommation d'énergie d'origine renouvelable (MWh)	MegaWatt-heure
Consommation d'énergie non renouvelable (MWh)	MegaWatt-heure
Part d'énergie non-renouvelable consommée	Pourcentage
Part d'énergie renouvelable consommée	Pourcentage
Production d'énergie - renouvelable	Kilowatt-heure
Production d'énergie - non renouvelable	Kilowatt-heure
Production totale d'énergie (MWh)	MegaWatt-heure
Production d'énergie renouvelable (MWh)	MegaWatt-heure
Production d'énergie non renouvelable (MWh)	MegaWatt-heure
Production d'électricité - intensité GES supérieure à 100gCO2e/kWh	Liste
Activités dans le secteur des combustibles fossiles	Liste
Gestion de l'eau et des déchets	
Rejets dans l'eau (tonnes)	Tonnes
Déchets dangereux et déchets radioactifs produits (tonnes)	Tonnes
Bilan carbone	
Total émissions de CO2 scope 1 - Consolidé	Tonnes équivalent CO2
Total émissions de CO2 scope 2 - Consolidé	Tonnes équivalent CO2
Total émissions de CO2 scope 3 - Consolidé	Tonnes équivalent CO2
Total émissions de CO2 scope 1, 2 & 3 - Consolidé	Tonnes équivalent CO2
Biodiversité	
Activités situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Liste
Activités ayant une incidence négative sur des zones clés de biodiversité	Liste
Activités ayant une incidence négative sur des zones clés de biodiversité - évaluation et mesures de réduction	Liste
Impacts et dépendances sur la biodiversité	Liste
Gestion de l'environnement	
Eco-conception	Texte
Performance durable des produits et des services	Texte

Indicateurs	Unité
Social	
Politique sociale	
Bonnes pratiques - Social	QCM
Diversité et inclusion	
Nombre de femmes salariées en équivalent temps plein (ETP)	Nombre
Part des femmes dans l'effectif	Pourcentage
Nombre de salariés hommes (ETP)	Nombre
Nombre de membres du Comité Exécutif	Nombre
Nombre de femmes membres du Comité Exécutif	Nombre
Membres du comité exécutif ou de direction - Femmes - %	Pourcentage
Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Score
Nombre de salariés en situation de handicap - effectif total	Nombre
Part de salariés en situation de handicap	Pourcentage
Salariés formés - inclusion et diversité	Nombre
Part de salariés formés - inclusion et diversité	Pourcentage
Programme Handicap de Capital Export	QCM
Egalité salariale	
Salaire moyen - Femmes	Euros par heure
Salaire moyen - Hommes	Euros par heure
Écart de rémunération hommes-femmes non ajusté (%)	Pourcentage
Emploi / Pratiques en matière de travail	
Nombre d'emplois de salariés permanents en équivalent temps plein (ETP) durant la période de reporting, moins les départs de salariés permanents en équivalent temps plein (ETP) durant la période de reporting, moins les départs de salariés permanents	Nombre
Evolution organique nette des effectifs permanents	Nombre
Turnover - calculé	Pourcentage
Nombre d'heures annuelles théoriques travaillées	Heures
Nombre d'heures d'absence	Heures
Taux d'absentéisme (%)	Pourcentage
Engagement des salariés	
Mise en œuvre d'une enquête auprès des salariés	Liste
Développement des compétences	
Salariés formés en ETP	Nombre
Part de salariés formés	Pourcentage
Formation et éducation (heures / salarié)	Heures
Partage de création de valeur	
Système de partage de la création de valeur	QCM
Mécanisme de partage de la valeur - Employés	Nombre
Part des salariés bénéficiant d'un mécanisme de partage de la valeur	Pourcentage
Part d'actionnaires employés (%)	Pourcentage
Part du capital détenu par les employés (%)	Pourcentage
Santé et sécurité	
Accidents du travail avec arrêt	Nombre
Taux de fréquence des accidents du travail	Nombre
Nombre de décès liés au travail	Nombre
Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Jours
Taux de gravité	
Dialogue social	
Litiges sociaux	QCM

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>
Gouvernance	
Composition du conseil	
Nombre total de membres du Conseil	Nombre
Nombre de femmes membres du Conseil	Nombre
Membres du Conseil - Femmes - %	Pourcentage
Nombre de membres indépendants du Conseil	Nombre
Durabilité à l'ordre du jour du Board	Liste
Ethique des affaires	
Politiques liées à l'éthique des affaires	QCM
Exposition à des armes controversées	Liste
Sécurité informatique	
Sécurité des systèmes d'information	QCM
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	
Politique et / ou Charte achats responsables	QCM
Évaluation des questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement	Liste
Processus d'évaluation des questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement	QCM

Annexe 4 – Principaux facteurs de durabilité

Les principaux facteurs de durabilité considérés par Capital Export sont les suivants :

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la gouvernance - Gouvernance RSE - Contrôle interne - Transparence - Éthique des affaires - Droits de l'Homme
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Énergie - Eau - Déchets / Rejets - Pollution de l'air, du sol, de l'eau - Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Biodiversité
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi (absentéisme, rotation, insécurité...) - Conditions de travail (santé, sécurité, rémunération, avantages, etc.) - Formation et développement des employés - Dialogue social - Diversité/discrimination
Impact ESG des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Eco-conception/performance environnementale des produits et services - Services - Impact social (accessibilité, santé et sécurité des consommateurs) des produits et services - Qualité/Santé du consommateur
Achats	<ul style="list-style-type: none"> - Modélisation de la chaîne d'approvisionnement et zones à risque - Matières premières - Critères ESG dans le processus d'achat
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des parties prenantes et qualification des relations avec le groupe - Ancrage local

Annexe 5 – Etat des lieux et diagnostic « ESG »

ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC « ESG »

Démarche ESG de Capital Export

Les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont utilisés par les investisseurs pour évaluer la maturité de leurs participations dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Il s'agit d'évaluer les risques en matière de durabilité (événement ou situation dans le domaine ESG qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement) et de mesurer comment l'entreprise prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité et quels sont ses engagements en faveur du développement durable.

La démarche ESG est un élément-clé dans la stratégie de Capital Export. Elle contribue à améliorer et pérenniser les performances de ses participations, à identifier des pistes pour réduire les coûts et les risques et conquérir de nouveaux marchés (innovation, performance, anticipation de contraintes réglementaires). C'est aussi un moyen de renforcer les liens avec ses participations, dans un partenariat qui s'inscrit sur le long terme, et de répondre aux exigences de ses souscripteurs et co-investisseurs.

Capital Export s'inscrit dans un cadre réglementaire spécifique. La société de gestion est signataire de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de France Invest dès l'origine, elle adhère en 2017 aux Principes de l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI). En 2019, Capital Export s'engage dans la lutte contre le changement climatique en devenant signataire de l'Initiative Climat international et signe la Charte sur la Parité initiée par France Invest en 2020.

La démarche ESG de Capital Export se veut :

- Évolutive, dans une logique d'amélioration continue des critères ESG ;
- Concrète, avec une déclinaison opérationnelle ;
- Proche des participations grâce à des visites sur site et des échanges réguliers avec le référent RSE de chaque participation.

Le diagnostic ESG réalisé par Capital Export se concrétise par des axes de progrès et d'amélioration intégrés dans la feuille de route opérationnelle globale de la participation, suivie pendant la période de détention.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Entreprise	
Activité	
Produits / services	
Interlocuteur(s)	
Date	

Exposition et gestion des risques/opportunités ESG

GOUVERNANCE

Des instances de gouvernance structurées et transparentes, prenant en compte des critères RSE, contribuent au bon fonctionnement de l'entreprise et permettent d'instaurer une meilleure coordination (entre les différentes entités de l'organisation, par exemple).

Stratégie RSE et gestion des risques ESG

L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE ? (Exemple : certification ou labélisation en lien avec la RSE, démarche RSE formalisée, identification d'un pilote interne, communiquer sur sa démarche RSE, évaluer sa démarche RSE, participer à des groupes de travail...)

Fonctionnement des instances de direction

Quelle est l'organisation actuelle ? CODIR, Conseil de surveillance, mixité des instances de gouvernance, indépendance des instances de gouvernance...

Éthique des affaires

Les entreprises peuvent être confrontées à des situations de corruption et de conflits d'intérêts. Certaines peuvent collecter des données personnelles. Quelles pratiques responsables et dispositifs de gestion des risques (cyberattaques...) ? (Exemple : code de bonne conduite, dispositif d'alerte, conformité RGPD).

SOCIAL

La gestion des ressources humaines joue un rôle fondamental au sein des entreprises. Elle nécessite une approche globale pour assurer la gestion des personnes ainsi que le bon développement de la culture et de l'environnement de travail. Les entreprises doivent protéger leurs employés des risques professionnels engendrés par leurs activités. Même si les risques liés aux activités de prestation de services sont moins visibles ils existent.

Gestion des emplois et des compétences

Quelle est l'organisation RH ? (Qui est en charge des RH, plan de formation, entretien individuel ?), part de CDI/CDD, attractivité de l'entreprise, rétention, turnover, reporting RH... Harmonisation des pratiques RH (dans les groupes). Principaux indicateurs sociaux suivis par l'entreprise / le groupe : Effectif, CDI créés/supprimés, % CDI, % femme, % personne en situation de handicap, accidents du travail, absentéisme, % personne formée

Santé et sécurité, qualité de vie au travail

Quels sont les Risques pour la santé et la sécurité des salariés / actions mises en place ? Suivi des indicateurs sociaux (accidents du travail, fréquence, gravité, absentéisme, turnover). Aménagement du temps de travail, télétravail. Aménagement des locaux et des postes de travail, Politique de santé sécurité formalisée ?

Diversité et égalité des chances

Parité homme/femme, égalité homme/femme. Insertion professionnelle (stagiaire, alternant). Actions pour l'insertion des personnes en situation de handicap, ESAT

Partage de la valeur

Dispositif de partage de valeur ? accès au capital pour les salariés ?

ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteurs économiques, les entreprises de biens ou de services ont un impact sur l'environnement, notamment en raison de leur consommation de matières ou d'énergie. Elles doivent donc parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources.

Politique et système de management environnemental

L'entreprise a-t-elle engagé des démarches ou réflexions autour de l'impact environnemental lié à ses activités ?

Énergie et émissions dans l'air

Actions mises en œuvre pour maîtriser (mesurer et réduire) les consommations d'énergie. Utilisation d'énergie renouvelable ? Réalisation d'un bilan énergétique ?

Quelles sont les émissions (GES) significatives directes et indirectes ? calcul du bilan carbone ? Politique de transport ?

Eau, sols

Utilisation de produits dangereux ? Émissions dans l'eau ? Actions mises en œuvre pour maîtriser les consommations d'eau ?

Gestion et valorisation des déchets

Optimiser les process pour réduire ses déchets, recycler ses déchets ?

Conception des produits

Éco-conception des produits et de leur usage, impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement, des circuits de distribution

PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

Le recours aux achats responsables permet à l'entreprise de prévenir les risques de non-conformité, de valoriser son engagement RSE, d'innover dans ses relations fournisseurs et de réduire ses impacts environnementaux et sociaux.

Processus d'achat et responsabilité vis-à-vis des fournisseurs

Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs (délais de paiement, dépendance, visite), politique d'achats responsables ?

Responsabilité liée aux produits et services

Adéquation message commercial / qualité des produits et services, SAV ...

Relations avec la société civile / développement local

Contributions à des initiatives d'intérêt général et au développement local

Enjeux ESG MATERIELS

PRINCIPAUX RISQUES DE DURABILITE

Risque d'incidence négative importante sur la valeur d'un investissement

Quelques exemples de risques de durabilité : usine construite en zone inondable, investissement dans un secteur exclu des politiques d'investissement pour des raisons ESG, risques de transition face au changement climatique (secteurs automobile, aéronautique...), etc.

PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES - PAI

Incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Quelques exemples : accident mortel, déversement d'eaux polluées, chaîne d'approvisionnement impliquant des violations de droits humains, etc.

FEUILLE DE ROUTE ESG

Thématique	Sous-thème	Constat	Plan d'actions 2023	Indicateurs
GOUVERNANCE	Stratégie RSE et gestion des risques ESG			
	Fonctionnement des instances de direction			
	Éthique des affaires			
SOCIÉTÉ	Gestion des emplois et des compétences			
	Santé et sécurité, qualité de vie au travail			
	Diversité et égalité des chances			
	Partage de la valeur			
ENVIRONNEMENT	Politique et Système de management environnemental			
	Énergie et émissions dans l'air			
	Eau, sols			
	Gestion et valorisation des déchets			
	Conception des produits			
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Processus d'achat et responsabilité vis-à-vis des fournisseurs			
	Responsabilité liée aux produits et services			
	Relations avec la société civile/ Dvpt local			

CAPITAL EXPORT

Politique de durabilité

Annexe 6 – Charte Éthique

Charte Éthique de Capital Export

Capital Export SAS (« Capital Export ») est une société de gestion indépendante ayant pour mission d'accélérer la croissance des entreprises par une politique active d'accompagnement stratégique et de croissance externe, prioritairement à l'international.

Capital Export considère qu'il est essentiel que les activités financières, quelle que soit leur nature et leur forme, s'inscrivent dans un cadre éthique rigoureux pour contribuer à un développement harmonieux de l'Homme dans son environnement. Capital Export est signataire de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de France Invest ainsi que des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), traduisant son engagement à inclure les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses activités.

Article 1 – Principes et objectifs éthiques

Capital Export s'attache à respecter les principes et objectifs éthiques présentés ci-dessous :

- a) favoriser l'équité, la transparence, le respect d'autrui et l'honnêteté ;
- b) s'assurer du respect de la personne humaine, de la défense des libertés humaines fondamentales, du bien commun, de la solidarité et de l'attention portée aux plus faibles ;
- c) encourager un développement économique de long terme, créateur d'emplois et de ressources économiques durables et qui s'effectue dans le respect de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (notamment les clients, fournisseurs, investisseurs et employés) ;
- d) assurer la préservation de l'environnement.

Article 2. – Facteurs d'exclusion

Capital Export applique le principe de l'exclusion sectorielle. L'ensemble des opérations directes et des filiales investis sont concernées par ces facteurs ces critères d'exclusion.

Les activités et comportements suivants sont considérés par Capital Export comme contraires à l'éthique et sont des facteurs d'exclusion :

Une liste détaillée est mise à jour dans le document « Secteurs d'exclusion » (Cf Annexe 8) :

- Marchandisation de l'être humain et de son corps
- Activités de nature criminelle et / ou déshumanisantes
- Extraction, distribution et transformation de charbon
- Extraction, distribution et transformation de pétrole et gaz
- Manipulations génétiques sur le corps humain à d'autres fins que thérapeutiques, clonages humains et OGMs
- Conception et fabrication d'armes
- Pornographie
- Tabac
- Jeux d'argent / de hasard

CAPITAL EXPORT

Politique de durabilité

- Stupéfiants
- Non-respect des droits humains
- Fourrure
- Activités illégales
- Restrictions commerciales et embargos

Par ailleurs, les sociétés suivant les pratiques suivantes dans le domaine financier sont exclues :

- la spéculation purement vénale et la recherche exclusive du profit à court terme
- le recours excessif à l'endettement
- les durées d'investissement et les objectifs de rendements déconnectés des réalités sociales, écologiques et économiques
- les rémunérations disproportionnées par référence aux salaires pratiqués dans l'économie réelle
- l'hyper-complexification des montages juridiques et financiers
- le recours aux sociétés-écrans et aux mécanismes juridiques exonérant des responsabilités inhérentes aux activités économiques et financières
- l'absence d'avertissement face à des comportements incompatibles avec les principes et objectifs éthiques décrits ci-dessus

Article 3 – Mise en œuvre de la Charte Éthique dans le processus d'investissement

Capital Export exerce ses activités dans le respect de cette Charte Éthique et en conformité avec les obligations légales et réglementaires, tant dans ses rapports avec les tiers, qu'au niveau transactionnel et organisationnel.

Capital Export s'engage en particulier à promouvoir les principes et objectifs éthiques édictés à l'article 1, en interne et auprès de ses participations, et à appliquer strictement les Facteurs d'exclusion dans son activité d'investissement.

De plus, Capital Export réalisera une analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au moment de chaque investissement, de manière adaptée compte tenu de la taille et du secteur de chaque entreprise. Ces critères seront suivis annuellement tout au long de la durée de détention de l'entreprise. Les informations ESG collectées seront mises à disposition des investisseurs des fonds gérés par Capital Export.

Cf. Procédure 18. Information des clients

Article 4. – Diffusion de cette Charte

L'existence de cette Charte est indiquée dans les documents commerciaux et relationnels rédigés par Capital Export, notamment vis-à-vis de ses souscripteurs et des entreprises financées. La Charte est également accessible sur le site internet de Capital Export (www.capital-export.fr).

Capital Export demande à ses dirigeants et salariés d'exercer leurs fonctions avec transparence, probité, modération et courtoisie. Capital Export veille à ce que ses dirigeants et salariés adhèrent individuellement à cette Charte en la signant personnellement. Ils s'engagent à la diffuser, à faire progresser ses principes et à agir dans le cadre professionnel en conformité avec la Charte.

Annexe 7 – Fonds Article 8 : caractéristiques E/S promues

Les caractéristiques promues par le Fonds 3 sont les suivantes :

Climat : « Toutes les sociétés du portefeuille évaluent les scopes 1, 2 et 3 (postes significatifs) de leur Bilan Carbone à minima tous les 3 ans »

Partage de la valeur : « 2/3 des sociétés en portefeuille (en termes de valorisation des investissements) ont été informées ou ont mis en place un mécanisme de partage de la valeur avec les salariés au-delà des obligations légales. »

Handicap : « 2/3 des sociétés du portefeuille ont mis en place le Programme Handicap de Capital Export".

Le programme Handicap de Capital Export vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, il se compose de deux étapes :

- mise en place d'une formation auprès d'un organisme spécialiste de l'inclusion des personnes en situation de handicap (AGEFIPH, LADAPT ...), si l'entreprise en exprime le besoin
- et/ou mise en place de partenariats et d'actions dans le domaine de la sensibilisation et de l'inclusion de salariés